

Charte de la Bientraitance

1

Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'usager.

2

Donner à l'usager et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.

3

Garantir à l'usager d'être co-auteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

4

Mettre tout en oeuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'usager.

6

Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.

5

S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'usager.

7

Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie

8

Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports...

9

Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.

10

Evaluer et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.